

<https://47.snuipp.fr/Nouveaux-projets-d-ecole-departementaux>



Nouveaux projets d'école départementaux

- Métier - Direction et fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2012

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Projet d'école 2011-2015 : analyses après les réunions syndicales d'informations, premiers retours des concertations des écoles

La matrice d'écriture du projet d'école proposée en Lot et Garonne cette année est issue d'un groupe de travail non identifié du département. Ce document n'est donc pas, pour le SNUipp-FSU47, le modèle obligatoire d'écriture du projet d'école.

La rédaction du projet d'école émane du Conseil des maîtres. L'IEN a une fonction de validation.

Certaines écoles ont d'ores et déjà réécrit leur projet 2011-2015 à partir de leur propres besoins, en utilisant la matrice de leurs précédents projets.

Dans de nombreuses écoles, apparaissent des tensions dues au type d'objectifs que l'administration tente d'imposer. Les rédactions qui en découlent n'ont rien à voir avec une synthèse permise par un travail de réflexion en commun. Elles relèvent, au pire, du passage en force, au mieux, de contorsions pour tenter de relier les besoins réels des équipes aux desiderata de l'administration.

Le résultat, c'est que de nombreuses écoles ont déjà passé beaucoup de temps pour rédiger un document qui ne les satisfait pas.

Action possible : Mettre un terme à cette perte d'énergie.

Le SNUipp-FSU47 propose aux écoles de ne pas remplir ce qui n'aide pas les collègues et de n'écrire que les objectifs et actions validées collectivement.

Si un conseil des maîtres désire conserver la matrice précédente pour établir son projet d'école, il le fait.

Si dans une école le conseil des maîtres se prononce pour une saisie partielle ou une non saisie des statistiques, la motion en bas de page pourrait être votée et envoyée à l'IEN (et au SNUipp-FSU47)

Si une unanimité ne se dégage pas contre le remplissage intégral des données statistiques, ou dans la rédaction des objectifs et actions, il est toujours possible de procéder à un vote et de faire figurer le résultat quantitatif dans les compte-rendus de conseil des maîtres. Cela permet de manifester son opposition à ce type de fonctionnement entre l'école, la hiérarchie et l'utilisation qui peut en être faite.

Dans tous les cas envoyez au SNUipp-FSU47 copie de votre communication avec l'IEN sur ce sujet.

Projet d'école 2011-2015 : réflexions et action

Lors des réunions d'information syndicale et des réunions de secteurs, à la suite des réflexions collectives sur les nouveaux projets d'écoles, il a été proposé par les collègues de ne remplir que ce qui est utile aux enseignants ou bien de ne rien remplir du tout. En CAPD, après l'intervention des représentants des personnels SNUipp-FSU, l'administration a reconnu que certains critères avaient été très détaillés, afin de montrer leur importance, que ce qui comptait c'étaient les données utiles aux personnes. ([voir le compte-rendu de la CAPD](#))

Rappel de certains contenus du document :

prépondérance des résultats chiffrés comme évaluation des effets des actions engagées par l'école
écriture formelle de données relevant de la gestion des ressources humaines (relevé des décharges, des nouveaux enseignants...)

apparition de pourcentages sur les rencontres avec les familles

élèves « bénéficiant » de l'aide personnalisée : si elle est détournée, les collègues ne vont pas écrire de remontées dans le projet d'école

décompte des élèves « bénéficiant » (sic) des stages de remises à niveau pendant les vacances

une malheureuse petite ligne sur le nombre des élèves aidés par le RASED

apparition d'un décompte sur le nombre d'élèves signalés pour « incivilités ou violences en vue d'une équipe éducative » (pour quelle utilité hormis pour les statistiques du ministère de l'Intérieur ?)

résultats aux évaluations nationales : si elles sont boycottées alors elles ne seront pas transmises dans le projet d'école

historique, « catalogue ? » des projets culturels et scientifiques

Si l'on compare ce document avec le précédent, on note que certains axes étaient déjà présents, mais que la mouture 2012 accentue une volonté de lisser, harmoniser, cadrer les données remontées par les écoles afin de pouvoir :

alimenter la communication de l'Education Nationale sur son système départemental (comme dans la belle brochure en couleur envoyée aux élus municipaux en janvier 2012 - les collègues qui se débattent avec des documents quasi illisibles qu'ils doivent eux-mêmes imprimer ont apprécié la différence de traitement de la part de l'administration !)

faciliter la gestion par les circonscriptions des évaluations des personnels en fonction de leur adaptation aux demandes de l'institution, qu'elles soient dans leurs obligations (même dans le cas de consignes syndicales de détournement) ou dans des sollicitations (« catalogue » de projets, stages de remises à niveau, etc)

gommer les difficultés des équipes liées aux suppressions de postes et au démantèlement de la formation

Donc ... tout va bien dans l'Education Nationale et l'objectif est de le montrer. Et si ça ne va pas, c'est sûrement parce que nous ne savons pas utiliser toutes les ressources qui sont mises à notre disposition pour faire réussir les élèves. Quant aux directeurs et directrices, la hiérarchie leur demande de transmettre des données et de veiller à ce que le catalogue de présentation de leur école soit à la hauteur.

Cette « mission » ne peut pas être aidante, ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

Copie de la motion à télécharger en bas de page :

Document à modifier en fonction des choix du conseil des maîtres

Le conseil des maîtres
réuni le

Considérant que les statistiques demandées dans le Projet d'école 2011-2015 :

ne sont pas disponibles
ne sont pas utiles
n'ont pas à être communiquées

décide :

de ne pas remplir cette partie
de ne faire remonter que les données qui lui semblent utiles

et de se concentrer sur les aspects pédagogiques de ce document, dans le cadre de la réflexion menée pendant le temps de travail prévu à cet effet.